PEMBROKE
GESTION PRIVÉE DE PLACEMENT

Fonds d'obligations canadien Pembroke

APERÇU DU FONDS ~ Le 9 mai 2023

Ce document renferme des renseignements essentiels sur les parts du Fonds d'obligations canadien Pembroke que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion privée de placement Pembroke ltée au 1-800-668-7383 ou inquiries@pml.ca, ou visitez www.pml.ca. **Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investisssements et respecte votre tolérance au risque.**

BREF APERÇU

Code du fonds	GBC896	**Gestionnaire du fonds**	Gestion privée de placement Pembroke ltée
Date de création du Fonds	Le 11 décembre 1984	**Conseiller en valeurs**	Canso Investment Counsel
Valeur totale du fonds au 31 mars 2023	27 220 079 $	**Distributions**	Distributions trimestrielles du revenu net et distributions annuelles des gains en capital nets réalisés en décembre; réinvesties automatiquement, sauf si vous demandez à votre représentant de vous les verser en espèces
Ratio des frais de gestion (RFG)	0,36 %	**Placement minimal**	100 000 $ (dans les différents fonds de la famille;10 000 $ si souscrit par l'intermédiaire d'un courtier inscrit; tranche additionnelle 1 000 $)

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL ?

Le Fonds d'obligations canadien Pembroke vise à offrir aux investisseurs un revenu élevé de même qu'une plus-value du capital, tout en préservant le capital, en effectuant principalement des placements dans des obligations, des débentures et d'autres titres d'emprunt dans des titres de gouvernements et de sociétés canadiens dont la note de crédit est d'au moins « A ». Bien que le fonds ait pour objectif d'investir principalement dans des titres canadiens, jusqu'à 49 % des investissements du fonds peuvent être réalisés dans des placements étrangers. L'analyse des placements du fonds respecte une approche consistant à le positionner avec prudence en tenant principalement compte de la durée moyenne à l'échéance et le choix des produits. Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2023. Ces placements changeront au fil du temps.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (au 31 mars 2023)

	% de la valeur liquidative
Canada Government 1.25% Jun 01, 2030	16,4%
407 Highway 7.13% Jul 26, 2040	8,3%
Province of British Columbia 2.20% Jun 18, 2030	6,8%
Apple 2.51% August 19, 2024	5,4%
The Walt Disney Company 2.76% Oct 07, 2024	4,4%
ORNGE Issuer Trust 5.73% Jun 11, 2034	4,2%
Toyota Credit Canada 2.31% Oct 23, 2024	3,9%
Bank of America Corp FRN Sep 15, 2027	3,6%
Kreditanstalt fuer Wiederaufbau 5.05% Feb 04, 2025	3,5%
Canada Government 2.00% Jun 01, 2028	3,4%
Pourcentage total des dix principaux placements	**59,9 %**
Nombre total de placements	**45**

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (au 31 mars 2023)

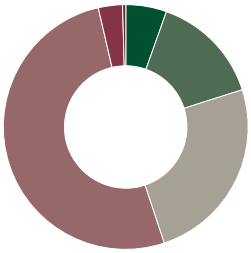

Émetteurs gouvernementaux étrangers ou émetteurs étrangers liés à un gouvernement	5,4 %
Sociétés étrangères	14,7 %
Émetteurs gouvernementaux canadiens ou émetteurs liés à un gouvernement canadien	24,8 %
Sociétés canadiennes	51,5 %
Obligations - Adossées à des actifs ou à des créances hypothécaires	3,2 %
Espèces et quasi-espèces	0,4 %

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatiles varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatiles varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Gestion privée de placement Pembroke ltée estime que la volatilité de ce fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

AUCUNE GARANTIE
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS ?
Cette section vous indique le rendement annuel des parts du fonds au cours des dix dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

RENDEMENTS ANNUELS
Ce graphique indique le rendement des parts du fonds chacune des dix dernières années. La valeur du fonds a diminué deux fois pendant ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

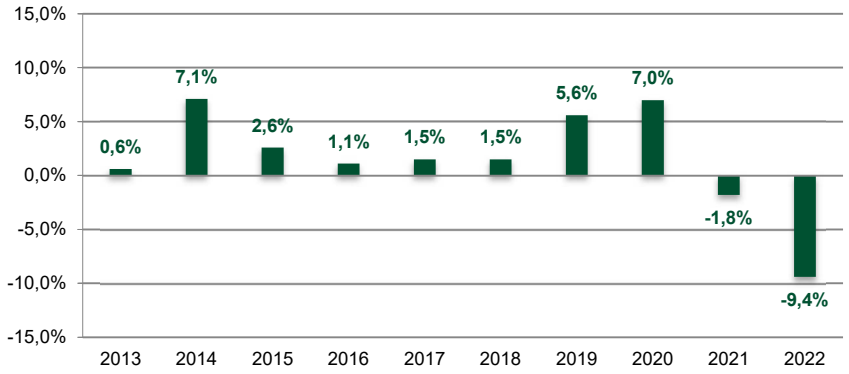

MEILLEUR ET PIRE RENDEMENT SUR TROIS MOIS
Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts du fonds sur trois mois au cours des dix dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	**3 mois terminés**	**Si vous aviez investi 1 000$ dans le fonds au début de cette période**
Meilleur rendement	5,8 %	30 juin 2020	votre placement augmenterait à 1 058 $
Pire rendement	-5,8 %	30 avril 2022	votre placement chuterait à 942 $

RENDEMENT MOYEN
Au cours des dix dernières années, les parts du fonds ont généré un rendement annuel composé de 1,46 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 $ dans le fonds il y a dix ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 156 $.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ ?

Le fonds convient aux investisseurs qui :

- désirent investir dans différents produits de titres à revenu fixe;
- cherchent une source de revenu stable sur leur investissement; et
- prévoient détenir leur placement à court ou à moyen terme.

Avant d'investir dans un fonds, vous devez prendre en considération comment celui-ci s'agencera avec vos autres investissements et votre tolérance au risque.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. FRAIS D'ACQUISITION

Il n'y a aucuns frais d'acquisition pour ce fonds, à l'exception des frais qui pourraient être exigés par les courtiers inscrits, par leurs propres services administratifs, correspondants à au plus 3 % du prix de souscription des titres au moment du placement lors d'une acquisition par l'entremise de courtiers inscrits.

2. FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 31 décembre 2022, les frais du fonds s'élevaient à 0,36 % de sa valeur, ce qui correspond à 3,60 $ sur chaque tranche de 1 000 $ investie.

	TAUX ANNUEL (en % de la valeur du fonds)
RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du fonds. Gestion privée de placement Pembroke ltée a renoncé à certaines charges d'exploitation du fonds. Si elle ne l'avait pas fait, le RFG aurait été plus élevé.	0,36 %*
RATIO DES FRAIS D'OPÉRATIONS (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds.	S.O.
FRAIS DU FONDS	**0,36 %***

***Ces frais vous sont imputés directement. Se reporter à la rubrique « *Autres frais* » ci-après. Pour payer ces frais, le gestionnaire du fonds rachète un nombre suffisant de parts de chaque investisseur pour pouvoir acquitter le montant des frais qui lui sont dus.**

RENSEIGNEMENTS SUR LA COMMISION DE SUIVI
Il n'y a aucune commission de suivi pour ce fonds.

3. AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez dans les 60 jours de leur achat. Ces frais sont remis au fonds.
Frais de gestion	Vous payez directement les frais de gestion au gestionnaire du fonds et ces frais ne font pas partie du RFG. Le gestionnaire du fonds établit les frais de gestion en se fondant sur le montant des actifs qu'il gère pour vous. Ces frais représentent au plus 0,65 % et sont payés chaque mois. Une réduction des frais de gestion peut être appliquée à la discrétion du gestionnaire du fonds.

Actifs gérés	Moins de 1 million de dollars	Entre 1 million de dollars et 5 millions de dollars	Plus de 5 millions de dollars
Frais de gestion	0,65 %	0,50 %	0,40 %

ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Gestion privée de placement Pembroke ltée ou votre représentant. Ces documents et l'Aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Toronto :
150 King Street West
Suite 1210
Toronto (Ontario) M5H 1J9
Tél : 416-366-2550
Sans Frais : 1-800-668-7383

Montréal :
1002, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 1700
Montréal (Québec) H3A 3S4
Tél : 514-848-0716
Sans frais : 1-800-667-0716

inquiries@pml.ca www.pml.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse **www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.**